



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 23 avril 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/69 de la Municipalité du 21 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le Plan biodiversité de la Ville de Lausanne ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'000'000.- pour financer la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité telles que décrits dans le présent rapport-préavis ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 1'000'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts « Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes ! » ;
6. d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Des gestes simples au quotidien pour petits et grands pour la préservation des espèces dans nos jardins, terrasses et balcons en ville » ;
7. d'approuver la réponse au postulat de Mme Karine Roch et consorts « Pour des pratiques d'entretien des espaces verts et des espaces publics réellement respectueuses des insectes et de la biodiversité » ;
8. d'approuver la réponse au postulat de M. Alain Hubler et consorts « Des mini-forêts Miyawaki pour Lausanne ? » ;

9. d'approuver la réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » ;
10. d'approuver la réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs » ;
11. d'approuver la réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts « Du lierre plutôt que des tags ! » ;
12. d'approuver la réponse au postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Travaux à Lausanne - profitons des synergies pour mettre en oeuvre le réseau écologique lausannois sans tarder » ;
13. d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Piron « Comment combattre la pénurie de logement pour les oiseaux en ville ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-trois avril deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :